RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
***
DÉPARTEMENT DU CANTAL
***
ARRONDISSEMENT
D'AURILLAC
***
CANTON DE SAINT-CERNIN
***
MAIRIE DE

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de COMMUNE DE FREIX ANGLARDS

Séance du 26 octobre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt six octobre *à 19 heures 00 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice FALIES (Maire).*

Date de la convocation:	21/10/2015
Conseillers en exercice :	**10**
Présents :	**8**
Votants:	**8**
Pour:	**8**
Contre:	**0**
Abstentions:	**0**

Présents : *Monsieur Patrice FALIES, Monsieur Jean-Louis GUIBERT, Madame Michèle DESPLAT - LEYMARIE, Mademoiselle Edmée CANNARD, Monsieur Olivier ROUFFET, Monsieur Pierre MAYENOBE, Madame Aurélie BOURZEIX, Monsieur Joël DE MARTINO*
Représentés:
Excusés: *Monsieur Nicolas PANIS, Monsieur Jean-Yves CABAL*
Absents:

Secrétaire de séance: *Monsieur Olivier ROUFFET*

♦ ♦ ♦

Objet : DE_2015_052 - Cessions parcelles M. PHIALIP Jacques

Vu la délibération DE_2015_050 du 26 Octobre 2015 : Désaffection de l'ancien chemin rural situé au Sud Ouest du lotissement communal de Beynaguet
Vu la délibération 2010-05-03 : Projet de lotissement à Beynaguet
VU le document d'arpentage réalisé par le Cabinet Saunal-Cros

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut régulariser l'échange de parcelles prévu lors de la création des limites du lotissement au sud ouest du lotissement avec Monsieur Jacques PHIALIP.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide l'acquisition des parcelles AI 211 et 212 issue de la division de la parcelle AI 103 appartenant à Monsieur Jacques PHIALIP, moyennant le prix d'un euro non recouvré.
- décide l'aliénation des parcelles cadastrées AI 216, 217 et AI 209 issue de la division de la parcelle AI 190 au profit de Monsieur Jacques PHIALIP, moyennant le prix d'un euro non recouvré.
- charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette délibération.

♦ ♦ ♦

Acte original signé électroniquement,
Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28 octobre 2015

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an sus dit, au registre sont les signatures.

RF
Préfecture d'Aurillac

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/10/2015
015-211500723-20151026-DE_2015_052-DE

et publié ou notifié le 28 octobre 2015

Le Maire
Patrice FALIÈS

RF
Préfecture d'Aurillac

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/10/2015
015-211500723-20151026-DE_2015_052-DE